

Réunion du comité pour l'année 2025

Il s'est tenu au siège de l'association de 9h00 à 10 heure en présence du vice Président Claude Kueny de la Secrétaire Simone Kueny, de la trésorière Sylvie Muller et du Président Eric Muller.

Le Rangers Jean-Luc Nguyen était également présent il a été présenté par le président au comité en vu de son élection au poste vacant de secrétaire et gestion informatique, le vote s'est fait à main levée et

Mr Nguyen Jean-Luc a été élu au poste vacant pour un an date des prochaines élections du nouveau comité.

Le président a présenté le déroulé de l'assemblée pour l'année en cours 2025 et un récapitulatif des événements passés et en prévision.

Suite à l'investissement dans une imprimante à cartes de membres nous avons aujourd'hui monté encore d'un cran dans la reconnaissance et le sérieux de notre association.

Je vais également félicité l'ensemble des équipes rangers pour leur engagement et l'investissement de leur temps au service de la protection de l'environnement mais également le sérieux apporté aux patrouilles qui sont régulièrement effectuées.

Sans oublier les secteurs qui sont partis de presque rien et qui grandissent positivement, pour info les patrouilles effectuées au cours de l'année 2025 représentent pas moins de

779 heures pour l'ensemble des secteurs couverts soit environs 65 heures par mois

Félicitation à l'ensemble des Rangers qui se sont investis dans cette noble cause qui est la protection de la nature des biens et des personnes.

Bravo et encore merci pour l'engagement de votre temps.

• **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ANNÉE 2025**

- Émargement de la fiche de présence par les Membres à leur arrivée.
- Remise de leur carte de Membre par le Rangers Nguyen

• En temps que président de l'association je vais conduire cette séance conjointement avec le Vice Président Claude Kueny de la secrétaire de séance Simone Kueny, ainsi que de la trésorière Sylvie Muller et du responsable communication et informatique nouvellement nommé Jean-Luc N,Nguyen.

- L'ouverture de séance débute à : **10H10 min**
- Remerciements aux Membres pour leur présence à **L'AG 2025**
- Rappel de l'ordre du jour
- Approbation de l'entrée de Jean-Luc au poste de secrétaire communication informatique.
- Vote à main levé, **Approbation confirmée par l'ensemble des Membres**
- Rédaction des rapports : ils doivent être très précis sur le lieu et la nature de la pollution ou des déchets. L'utilisation du **site mes coordonnées** reste le plus pratique sauf pour le **Mont st Quentin qui bénéficie d'une carte millimétrée.**
- Je vous rappelle que le port de l'uniforme Rangers et de ses attributs est une **obligation lors des patrouilles**, il permet la reconnaissance de votre appartenance à notre association. (**Vous devrez également avoir votre carte d'appartenance à notre association lors de vos déplacements en rangers.**)

•Petit rappel du port de l'uniforme: chemise beige avec les attributs de l'association: pantalon de type armée vert, chaussures montantes type randonnée ou rangers(type militaire voir Temu ou Amazon), casquette, c'est pour cette raison que la tenue vous est fournie ce qui donne une uniformisation , je vous rappelle qu'il est important d'avoir une bonne protection contre les tiques, les chenilles processionnaires et autres insectes dangereux pour votre santé, votre tenue doit être exemplaire lors de vos patrouilles mais également lors de vos rencontres avec les élus .

-

- **Rappel important**

- **Le port du polo ne peut être toléré que lors des présentations sur des stands de promotion.**

- notre uniforme a fait l'objet d'un dépôt auprès de L'INPI tout comme l'inscription de notre association dans les termes reportés sur les documents officiels à savoir les statuts, et le règlement intérieur, **les rangers Grand Est sont déclarés en Meurthe et Moselle et ne sont pas soumis au code civil local mais à la loi de 1901.**

- Tout manquement au règlement intérieur ou aux statuts déclarés en préfecture fera l'objet d'une réprimande voire d'une exclusion si les faits se reproduisent ou sont de nature à discriminer l'association ou un de ces membres.

- ce qui nous permet également d'obtenir des subventions mais pas de versement lucratif (ces subventions sont des aides de fonctionnement. **(donc de l'argent public)** ce qui nous obligent au respect strict des statuts par respect pour nos commettants et les fonctions qui sont les nôtres.

- Je vous rappelle que la cotisation doit être réglée dans les plus brefs délais sitôt l'appel de cotisation faite par la trésorière le paiement de cette dernière sur cinq mois bloque les comptes.

- Rapport des comptes de l'association.

- Renouvellement des pouvoirs accordés aux dirigeants pour le bon fonctionnement et la valorisation de l'association.

- Vote à main levée, a l'unanimité, le Président remercie les Membres pour leur confiance.

- Fixation du montant des cotisations des membres de l'association pour l'année à venir, 2026 je propose qu'il n'y ait pas de modification sur la cotisation.

- Vote à main levée accordé à l'unanimité la cotisation reste fixé a 40,00€

- L'actif du bilan de l'association arrêté au 31.12.2024 est de **9283.72** euros

- Le montant des dépenses se sont élevé au **31.12.2024 était de 4346,85** euros

- Approbation des comptes (obtention du quitus 2025)

- Les comptes de 2024 ont été vérifié par les réviseurs aux comptes par le Rangers **SERGE GARNI**

et le Rangers **Grégory Klein**

- Pour l'exercice 2025 les prochains réviseurs aux comptes seront le Rangers **Grégory Klein** et le Rangers à déterminer à la prochaine assemblée

- **Compte rendu du tribunal pour l'affaire en cours**, suite à la plainte de Mr le Maire de Belleau concernant l'Hôpital Militaire 14/18 monument historique dont les Rangers avaient obtenu toutes les autorisations pour la réhabilitation de ce site historique afin de le remettre dans l'état d'origine.

- Suite au jugement le Président du tribunal administratif au vu du dossier défendu par Maître Tadic avocate a donné raison à l'association des Rangers Grand Est sur la mise en sécurité du site conforme à l'arrêtée pris par la municipalité précédente et a condamné la mairie à verser la somme de 1440,00€ à l'association des Rangers Grand Est.

- Mr le Maire a fait appel du jugement, Nous avons donc fait établir à la demande de notre Avocate un constat par huissier de justice sur un état des lieux suite au remblaiement fait en toute impunité ce qui n'était pas possible puisqu'il y a eu appel de Mr le Maire et qu'il n'était absolument pas possible d'intervenir tant que le jugement n'était pas définitif.

- L'association a fait l'acquisition d'un barnum pour des présentations sur des manifestations. Il sera entreposé au siège et disponible sur simple demande.

- Un état du matériel fera l'objet d'un contrôle lors de la prise en charge et lors de la restitution.

- Le 25 Mai nous sommes invités à participer à la commémoration au cimetière militaire de Thiaucourt pour le mémorial day,rdv pour 16H00 les rangers mosellans souhaitant participer contactez rapidement Jean-Marc qui s'est proposé a faire un covoiturage.

- Le 22 Juin nous serons à la fête de la nature sur la commune de Vandoeuvre les Nancy.
- Comme l'année précédente l'association des Rangers de France du Grand Est organisera de nouveau cette année une formation de Garde Particulier Généraliste Assermenté à la salle des fêtes de Sivry.
- Dispensé par Mr Roger Rossi président de la CNGPPE qui se tiendra du lundi 15 Septembre au samedi 20 septembre 2025.
- **Je rappelle que cette formation est strictement personnelle et que les appointements qui vous seront versés au titre de garde particulier vous sont entièrement destiné, l'association ne perçoit aucune rémunération à quelque titre que soit, vous êtes seuls signataire des conventions que vous signerez avec l'organisme ou la mairie qui vous conventionnera, l'intervention de l'association se limite à l'organisation de cette formation et la mise en relation avec l'organisme formateur.**
- N'oubliez pas de vous renseigner auprès de Jean-Luc qui vous transmettra la démarche à suivre.
- Je vous rappelle que toute organisation de manifestation doit être déclarée auprès du bureau.
- 12H10 fin de l'assemblée merci à tous les Membres pour leurs présence.